



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°04 - 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-ving-deux, le vingt-cinq janvier

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Etaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Sylvie DUPOUY, Virginie SARTEUR, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djey Di KAMARA.

**Absents représentés :** Jean-Jacques BIZERAY donne pouvoir à Maryse GUILBERT  
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI  
Anthony ARCIERO donne pouvoir à Nelly GICQUEL  
Christine SEDE donne pouvoir à Laëtitia ALAPHILIPPE  
Eric SZWEC donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI  
Laurent CARLIER donne pouvoir à Sylvie DUPOUY

**Secrétaire de séance :** Sylvie DUPOUY

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « le combat de Célya »**

**Résumé :** *Atteinte d'une maladie dégénérative, Célya, âgée de 5 ans et demi, peut être sauvée si ses parents rassemblent des fonds pour une expérience en laboratoire.*

Au mois de décembre 2021, Madame le Maire, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France a été informée d'un appel à solidarité de la commune de Marly-la-Ville, pour une de ses administrés de 5 ans et demi souffrant d'une maladie dégénérative et dont la seule issue, serait que la famille puisse rassembler suffisamment de fonds pour expérimenter un traitement en laboratoire.

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**Considérant** que le versement de cette subvention est d'intérêt intercommunal, pour une habitante d'une des communes membres de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France, il est proposé une subvention exceptionnelle de solidarité de **500 euros** ;

**Considérant** que le service Enfance et les écoles de Survilliers ont été mobilisés pour mettre en œuvre des actions de soutien avec les enfants, visant à réaliser des cocottes en papier à destination de l'enfant Célya ;

Il est entendu que le versement de cette subvention fera l'objet d'un suivi et bilan sur les actions menées par la famille en question.

--

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle **de 500 €** à l'association « le combat de Célya » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**